

No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### ORDRE DU JOUR

#### SÉANCE ORDINAIRE DU 18 MAI 2023

I - OUVERTURE DE LA SÉANCE

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

- A) Séance ordinaire tenue le 20 avril 2023
- B) Séance extraordinaire tenue le 2 mai 2023

IV – INFORMATION / PÉRIODE DE QUESTIONS

V – CORRESPONDANCE

VI – RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

- A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2  
du règlement sur la gestion contractuelle

VII – TRÉSORERIE

- A) Tonnage de la période
- B) Comptes à payer de la période

VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- A) Avis de motion et projet règlement concernant les modalités de  
publication des avis publics
- B) Règlement numéro 23-013-08 sur le traitement des élus  
municipaux
- C) Renouvellement du cautionnement au MELCCFP

IX - VARIA

X - PÉRIODE DE QUESTIONS

XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

**Jeudi, le 18 mai 2023**

### **Séance ordinaire**

**Endroit :** Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
Salle du conseil, Hôtel de ville de Lachute

**Présents:** Messieurs Bernard Bigras-Denis, maire de la ville de Lachute, Kévin Maurice, maire de la ville de Brownsburg-Chatham, Stephen Matthews, maire de la municipalité de Saint-André-d'Argenteuil, Denis Lavigne, conseiller de la municipalité de Saint-Placide, formant quorum de ladite Régie et monsieur Pierre Arseneault, directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie.

**Étaient également présents :** Monsieur Christian David, conseiller de la ville de Lachute, Mesdames Martine Renaud, conseillère de la ville de Brownsburg-Chatham et Isabelle Charbonneau, adjointe à la direction générale et comptabilité de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

### **I- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par le président, monsieur Bernard Bigras-Denis.

### **II- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**5-05-23**

Il est  
Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Denis Lavigne

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire soit et est adopté tel que présenté par le président.

- Adopté à l'unanimité

### **III - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **A) SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2023**

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le tout conformément aux dispositions du second alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

**6-05-23**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

Il est

Proposé par monsieur Denis Lavigne

Appuyé par monsieur Stephen Matthews

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
accepte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 20 avril  
2023.

- Adopté à l'unanimité

### B) SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2023

CONSIDÉRANT la transmission d'une copie du procès-verbal  
proposé à chaque membre du Conseil avant la veille de la  
présente séance et la dispense de lecture en conséquence, le  
tout conformément aux dispositions du second alinéa de  
l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

7-05-23

Il est

Proposé par monsieur Kévin Maurice

Appuyé par monsieur Denis Lavigne

et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes  
accepte le procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 2  
mai 2023.

- Adopté à l'unanimité

### IV - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée au Conseil de la Régie.

### V - CORRESPONDANCE

Le président fait part de la principale correspondance reçue.

### VI - RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

#### A) Rapport du directeur général selon l'article 10.2 du règlement sur la gestion contractuelle

Concernant le suivi des contrats octroyés par la Régie, il n'y a  
aucune nouvelle information à divulguer.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

### VII - TRÉSORERIE

#### A) Tonnages de la période

Il y a dépôt des rapports de tonnage de la période  
(enfouissement, recyclage et compost).

#### B) Comptes à payer de la période

CONSIDÉRANT la liste des comptes à payer pour la période du 21-04-2023 au 18-05-2023, déposée par le président;

8-05-23

Il est  
Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthews  
et résolu

QUE les comptes à payer soient et sont approuvés et adoptés tels que présentés par le président pour la période du 21-04-2023 au 18-05-2023, et ce, pour un montant de 342 063.07\$.

- Adopté à l'unanimité

### VIII – ADMINISTRATION GÉNÉRALE

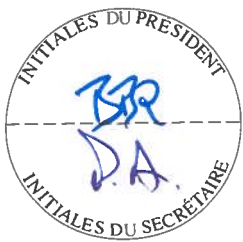
#### A) Avis de motion et projet de règlement concernant les modalités de publication des avis publics

Monsieur le délégué Denis Lavigne, conseiller de la Municipalité de Saint-Placide, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 23-024 concernant les modalités de publication des avis publics ayant pour but de favoriser le mode d'affichage au bureau et par diffusion sur le site internet de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.
- dépose le projet du règlement numéro 23-024 concernant les modalités de publication des avis publics de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes.

#### B) Règlement numéro 23-013-08 sur le traitement des élus municipaux

CONSIDÉRANT qu'à la séance ordinaire du Conseil de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« la Régie») tenue le 20 avril 2023, Monsieur Kévin Maurice a présenté un avis de motion proposant un projet de règlement sur le traitement des élus municipaux, numéro 23-013-08, visant à remplacer les règlements ayant les numéros 18-013-07, 15-013-06, 10-013-05 et 06-013-04.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-Verbal des Délibérations de la Régie Intermunicipale Argenteuil - Deux- Montagnes

CONSIDÉRANT qu'en date du 27 avril 2023, un avis public, selon les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* cT-11.001 («**la Loi**»), a été affiché et publié dans un journal diffusé sur le territoire de la Régie.

CONSIDÉRANT que les exigences des articles 7 à 9 de la Loi ont été respectées.

En conséquence, il est :

9-05-2023

Proposé par monsieur Stephen Matthews  
Appuyé par monsieur Denis Lavigne  
et résolu

QUE le règlement sur le traitement des élus municipaux, numéro 23-013-08 (le «**Règlement**»), soit adopté pour valoir à toutes fins que de droit.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault et le président, monsieur Bernard Bigras-Denis soient par la présente mandatés à accomplir pour et au nom de la Régie toutes les formalités nécessaires à l'entrée en vigueur du Règlement.

-Adopté à l'unanimité

### C) Renouvellement du cautionnement au MELCCFP

CONSIDÉRANT l'obligation de la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes de se conformer aux exigences du Règlement sur l'élimination et l'incinération des matières résiduelles (REIMR) par lequel les exploitants des lieux d'enfouissement technique ont l'obligation de fournir une garantie financière au Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques (MELCCFP);

CONSIDÉRANT que le MELCCFP désire recevoir ce cautionnement selon certaines modalités précises;

CONSIDÉRANT l'échéance du 19 juillet 2023 du cautionnement présentement en vigueur.

En conséquence, il est :

10-05-23

Proposé par monsieur Denis Lavigne  
Appuyé par monsieur Kévin Maurice  
et résolu

QUE la Régie Intermunicipale Argenteuil Deux-Montagnes (« **la Régie** ») soit autorisée à émettre un cautionnement de garantie au montant d'un million de dollars (1 M\$) pour une période de trois ans, soit du 19 juillet 2023 au 19 juillet 2026, auprès du courtier Aon Parizeau Inc., au coût de quinze mille dollars (15 000\$) plus les taxes applicables, le tout selon les modalités acceptables par le Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP).



No de résolution  
ou annotation

**Procès-Verbal des Délibérations  
de la Régie Intermunicipale  
Argenteuil - Deux- Montagnes**

QUE mandat soit donné au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur Pierre Arseneault, de la Régie afin de signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet aux présentes.

QUE le coût de ce cautionnement soit facturé à WM Québec inc., à titre d'exploitant du LET de Lachute.

- Adopté à l'unanimité

**IX – VARIA**

- Aucun sujet n'est apporté au varia.

**X - PÉRIODE DE QUESTIONS**

- Des questions sont adressées au Conseil de la Régie.

**XI - DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ET LEVÉE**

11-05-23

Il est  
Proposé par monsieur Kévin Maurice  
Appuyé par monsieur Stephen Matthew  
et résolu

QUE la prochaine séance ordinaire soit fixée au jeudi 15 juin 2023 à 19 h à la salle du Conseil de l'Hôtel de ville de Lachute située au 380 rue Principale à Lachute.

QUE l'ordre du jour étant épuisé, la présente séance soit et est levée.

- Adopté à l'unanimité

Pierre Arseneault  
Directeur général et  
secrétaire-trésorier

Bernard Bigras-Denis  
Président